

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022*
- 4. Lecture de la correspondance*
- 5. Suivi des dossiers*
- 6. Période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Adoption du règlement numéro 2022-05-278 décrétant les tarifs exigibles lors de l'émission des permis et certificats, abrogeant tous règlements antérieurs sera adopté*
- 9. Acceptation des appels d'offres pour - Gravier brut, 0 $\frac{3}{4}$, Pierre nette, Tout-venant, Location de camions, Taux de la pelle*
- 10. Acceptation des appels d'offres pour l'abat-poussière*
- 11. Compte-rendu des comités*
- 12. Questions diverses*
- 13. Levée de la séance*

2022-05-4179

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022

ATTENDU QUE *tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»*

2022-05-4180

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 avril 2022 soit accepté.

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **Résolution «Programme d'aide à la voirie locale»,
priorités des chemins pour l'année 2022**

2022-05-4181

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités de réfection dans les chemins de la Municipalité de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'année 2022 soient les suivantes;

5^e rang Sud

Changement de 2 ponceaux 16 576 \$

Route de Tring

(Entre le 5^e rang Nord de Tring et le 6^e rang Nord de Sacré-Cœur-de-Jésus)

Transition sur une distance de 530 mètres 105 000 \$

- **Résolution autorisant la MRC à modifier la réglementation concernant les piscines résidentielles**

CONSIDÉRANT QUE les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté en 2010 le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui vise essentiellement à contrôler l'accès aux jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Ce règlement accordait un droit acquis aux piscines existantes au moment de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décidé de rehausser les niveaux de sécurité par le décret 662-2021 le 1^{er} juillet 2021 dans le but de modifier le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des piscines existantes et à venir;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de l'application du règlement et de la vérification sur le terrain des installations de baignade;

CONSIDÉRANT QUE de telles installations pour la baignade devront être conformes au plus tard le 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de piscines sont existantes sur le territoire de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail est imposante, pour mener à bien cette démarche de conformité sur l'ensemble des propriétés visées;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles normes impliqueront des dépenses importantes pour les propriétaires de piscines de l'ensemble de la province, notamment pour l'ajout de clôture;

CONSIDÉRANT QU'aucune aide financière n'a été mise en place pour soutenir les résidents ou les municipalités, malgré l'ampleur de la tâche qui attend ces deux groupes;

2022-05-4182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec de reporter la date butoir du 1^{er} juillet 2023 pour exiger la conformité des piscines, ce qui permettrait aux municipalités d'assurer un suivi adéquat des dossiers et aux propriétaires d'immeuble d'obtenir les services d'un entrepreneur en temps utile, pour effectuer les travaux correctifs;

QUE la MRC des Appalaches demande la mise en place d'un programme d'aide financière ou d'un crédit de taxes venant alléger le fardeau financier des citoyens qui souhaitent rendre leur piscine conforme, mais qui peinent à boucler leur budget pour y arriver.

➤ **Résolution programme Prime-vert du Ministère de l'Agriculture**

ATTENDU QUE le Club-Conseil Agro-Champs désire poursuivre son Projet d'aménagement de la bande riveraine le long du cours d'eau Nadeau conjointement avec le Programme Prime-Vert du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE le Club-Conseil Agro-Champs désire terminer l'aménagement d'une bande riveraine avec des arbres et arbustes le long du cours d'eau Nadeau sur 5 km dans un projet collectif avec des producteurs agricoles;

ATTENDU QUE les avantages d'aménagement d'une bande riveraine sont multiples;

2022-05-4183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie le Club-Conseil Agro-Champs dans la poursuite de leur projet d'aménagement de la bande riveraine le long du cours d'eau Nadeau.

➤ **Résolution Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

2022-05-4184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit, à savoir:

QUE le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

➤ **Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**

ATTENDU QUE le 9-1-1 de prochaine génération modernisera le 9-1-1 actuel pour y introduire des fonctionnalités à l'ère des nouvelles technologies;

ATTENDU QUE Bell Canada a été désigné par le CRTC pour offrir le nouveau service au Québec;

ATTENDU QUE Bell doit signer une entente avec toutes les municipalités puisque le 9-1-1 est une compétence municipale;

2022-05-4185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/greffière trésorière à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

➤ **Adoption rapport financier de la Régie Beauce-Amiante**

2022-05-4186

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers se terminant le 31 décembre 2021 de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante pour un total des revenus de 109 864\$ et des dépenses de 154 201\$ pour un déficit de l'exercice de (44 337\$).

➤ **Adoption rapport financier de la Régie de Thetford**

2022-05-4187

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers de la Régie intermunicipale de la région de Thetford pour un total des revenus de 2 533 434\$ et des dépenses de 2 682 858\$ pour un déficit de l'exercice de (149 424\$).

➤ **Dépôt et adoption du rapport d'activités des années 2020 et 2021 au Ministère de la Sécurité Publique**

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

2022-05-4188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valmond Lessard et résolu unanimement que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

- Dépose et adopte le rapport d'activités des années 2020 et 2021 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité des années 2020 et 2021 au Ministère de la Sécurité Publique;

➤ **Dépôt rapport de formation des élus sur le comportement éthique**

Le Rapport de formation sur le comportement éthique des élus est déposé et publié sur le site de la Municipalité.

➤ **Balayage des rues**

Des prix ont été demandés auprès de 2 fournisseurs pour effectuer le balayage de rue soit Les Transports Maggy Beudet Inc. au taux de 160 \$/heure plus les frais de transport au montant de 160 \$ et Les Entreprises Classique au taux de 145\$/heure plus les frais de transport de 175\$.

2022-05-4189

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat du balayage des rues à la compagnie Les Entreprises Classique.

➤ **Réparation du loader**

2022-05-4190

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics de procéder à l'achat des attaches pour le godet pour une dépense de ± 8 000 \$ plus taxes. Il est aussi autorisé d'accorder un montant supplémentaire afin de faire réparer le pivot central.

➤ **Réparation de la conduite du camion Inter 2006**

2022-05-4191

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à faire réparer la conduite du camion Inter 2006 pour une dépense de ± 6 000 \$ plus taxes.

➤ **Achat de ponceaux**

2022-05-4192

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics de procéder à l'achat de ponceaux chez Ponceau Courval pour une dépense de 7 400 \$ plus taxes.

➤ **Contrat de location d'une excavatrice auprès de Ferme Petite Rivière, du 25 juillet au 5 août**

2022-05-4193

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers de louer une pelle auprès de la compagnie 9217-8342 Québec Inc. «Ferme Petite Rivière» pour la période du 25 juillet au 5 août 2022 au montant de 3 000\$ plus taxes.

➤ **Emploi d'été Canada**

Notre demande de financement déposée dans le cadre d'Emplois d'été Canada pour ouvrier/ouvrière à l'entretien des parcs a été approuvée. Afficher l'offre d'emploi sur la page Facebook ainsi que sur le site de la municipalité.

➤ **Défi-vélo David Nadeau**

2022-05-4194

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 1 000\$ comme commanditaire dans la catégorie Or au Défi Vélo David Nadeau qui se tiendra le 9 juillet 2022.

5. SUIVI DES DOSSIERS

➤ **Règlement sur les éoliennes**

Afin de modifier notre règlement de zonage, des informations seront demandées auprès d'autres municipalités.

➤ **Présentation des recommandations suite à la visite de l'architecte**

Le maire fait lecture du document déposé par l'architecte qui nous informe des coûts reliés soit à la rénovation ou la reconstruction du bureau municipal.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'Avril 2022.

Salaire du mois d'Avril 2022 41 666,98 \$

Comptes à payer

C2200061 à C2200074	4 232,76 \$
P2200087 à P2200106	14 786,60 \$
L2200045 à L2200056	19 194,86 \$

2022-05-4195

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05-278 DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES LORS DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS SERA ADOPTÉ

Remis à une prochaine séance.

9. ACCEPTATION DES APPELS D'OFFRES POUR : GRAVIER BRUT, 0 $\frac{3}{4}$, PIERRE NETTE, TOUT-VENANT, LOCATION DE CAMIONS, TAUX DE LA PELLE, ABRASIF (HIVER)

<u>Gravier brut</u>	(+/- 2 700 t.m.) <u>Livré / Non-livré</u> (Route de Tring)	(+/- 300 t.m.) <u>Non-livré</u>
Groupe Nadeau	NA / 7.00\$	7.00\$
A.L.O. Pomerleau	NA / NA	NA
Pavage Centre Sud	13.00\$ / 8.00\$	8.00\$
G.N.V.R	NA / 5.65\$	5.65\$

<u>Gravier 0-$\frac{3}{4}$</u>	(+/-1300 t.m.) <u>Livré / Non-livré</u> Route de Tring	(+/-950 t.m.) <u>Livré/ Non-livré</u> Ch. F-à-Ch	(+/-750 t.m.) <u>Non-livré</u>
Groupe Nadeau	NA / 7.91\$	NA / 7.91\$	7.91\$
A.L.O. Pomerleau	15.75\$/11.95\$	18.95\$/11.95\$	11.95\$
Pavage Centre Sud	20.50\$/11.50\$	20.50\$/11.50\$	11.50\$
G.N.V.R	NA / 7.95\$	NA / 7.95\$	7.95\$

<u>Tout-venant</u>	(+/- 5 500 t.m.) <u>Livré / Non-livré</u> Route de Tring
Groupe Nadeau	NA / 7.00\$
A.L.O. Pomerleau	11.25 / 7.45\$
Pavage Centre Sud	10.00 / 5.00\$
G.N.V.R	NA / 5.65\$

<u>Pierre nette</u>	0 - $\frac{3}{4}$ <u>Non-livré</u>	4 à 8 pouces <u>Non-livré</u>
Groupe Nadeau	13.61\$	19.61\$
A.L.O. Pomerleau	12.45\$	14.20\$
Pavage Centre Sud	13.00\$	15.00\$
G.N.V.R	10.65\$	9.65\$

Abrasif (hiver) Non-livré 0 - ½ (+/- 2 500 t.m.)

Groupe Nadeau	9.61\$
A.L.O. Pomerleau	N/A
Pavage Centre Sud	11.00\$
G.N.V.R	8.95\$

2022-05-4196 Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de G.N.V.R. pour l'achat du gravier brut non-livré, du tout-venant, de la pierre nette 0-3/4, de la pierre 4 à 8 pouces et de l'abrasif d'hiver, selon le prix soumissionné. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

2022-05-4197 Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Groupe Nadeau Inc. pour l'achat du gravier 0-3/4 au prix de 7,91 \$ t.m. plus taxes. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

ACCEPTATION DES PRIX SOUMIS POUR LA LOCATION DE CAMIONS ET DE LA LOCATION DE PELLE

LOCATION DE CAMIONS

10 roues / 12 roues /Semi-trailer Van

Gravière M.J Lessard	95\$/hre	110\$/hre	*125\$/hre
			*6 essieux, à courroie
A.L.O. Pomerleau	100\$/hre	115\$/hre	125\$/hre
G.N.V.R	100\$/hre	116\$/hre	
	2 essieux: 13\$/hre	3 essieux: 136\$/hre	4 essieux: 145\$/hre

2022-05-4198 Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entreprise Gravière M.J. Lessard soit retenue pour le service de location de camions. Si non disponibilité, le service de location se fera par l'autre soumissionnaire.

LOCATION DE PELLE

Excavation Marco Pomerleau Inc. 135 \$/hre (Cat 325F)

2022-05-4199 Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la location de la pelle soit faite auprès de Excavation Marco Pomerleau Inc. au taux de 135\$/hre.

10. ABAT-POUSSIÈRE 2022

Demande de prix pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide a été demandé auprès de 4 fournisseurs, soit Somavrac cc. Sel Warwick, Transport Adrien Roy & Filles Inc. et les Entreprises Bourget.

2022-05-4200 Suite au prix soumis, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers qu'Entreprises Bourget soit retenu.

11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

➤ Bibliothèque «La Bouquinerie»

Les conseillers Alain Faucher et François Paré nous font part que nous allons, prochainement, recevoir des documents pour la relocalisation de celle-ci.

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à cet item

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-4201

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier
Dir. gén./greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes :
2022-05-4189, 4190, 4191, 4192, 4193, 4194, 4195, 4196, 4197, 4198, 4199 et 4200.